

## **APPEL D'OFFRES 2024 POUR L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DOCTORAUX SESSION 2**

Approuvé par le collège des écoles doctorales du 20 juin 2024

Dans le cadre de la campagne 2024 de recrutement des doctorantes et doctorants contractuels, le collège des écoles doctorales lance un appel d'offre pour l'attribution de deux contrats doctoraux fléchés sciences humaines et sociales pour une intégration dans une unité de recherche de l'université.

### **Financement**

Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 100 € brut à compter du 01/01/2024, 2 200 € brut à compter du 01/01/2025 et 2 300 € brut à compter du 01/01/2026. L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

### **Procédure**

- Le collège des écoles doctorales votera l'attribution de ces contrats doctoraux le 12 septembre 2024.
- Les doctorantes et doctorants recrutés devront s'inscrire en doctorat à l'ED Érasme.
- Les candidates et candidats seront auditionnés devant un jury le 9 septembre 2024. Ce jury, présidé par la vice-présidente de la commission recherche, est composé des deux directeurs des écoles doctorales et de membres des deux écoles doctorales.
- **S'il y a plusieurs candidatures, un classement (priorités) sera demandé à la direction de l'unité de recherche.**

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra être fourni en version électronique (un seul fichier en format pdf) et envoyé à la direction de la recherche ([inscription-doctorat@univ-paris13.fr](mailto:inscription-doctorat@univ-paris13.fr)), sous couvert de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), au plus tard le **2 septembre 2024**.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- Le descriptif du projet de thèse (2 pages maximum). Si le projet se fait dans le cadre d'une collaboration nationale ou internationale, la contribution scientifique de chaque partenaire devra être précisée. En cas de co-direction (HDR) par deux membres d'une même unité de recherche, un argumentaire explicitant la contribution / complémentarité de chaque co-directrice ou co-directeur devra être apporté.
- Une lettre argumentée de la direction de l'unité de recherche soutenant le projet.
- Le CV détaillé de la candidate ou du candidat.
- Le diplôme ou l'attestation de réussite du Master 2 (ou diplôme équivalent). Si le M2 (ou diplôme équivalent) est en cours, fournir *a minima* le relevé de notes du 1<sup>er</sup> semestre.
- Le nombre de contrats doctoraux de l'université obtenue par la directrice ou le directeur de thèse (et la co-directrice ou le co-directeur) de thèse depuis les 3 dernières années.
- Le nombre de doctorantes et doctorants actuellement encadrés par la directrice ou le directeur de thèse (et la co-directrice ou le co-directeur) en précisant s'il s'agit d'un encadrement plein (100%) ou d'une co-direction (50%). Se reporter au règlement intérieur de chaque ED pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par ED.
- Des lettres de recommandation (optionnelles, au nombre de deux maximum).

La vice-présidente de la commission recherche  
Pascale Molinier

